

# Guide de l'évaluation linguistique



Ce guide a été élaboré  
avec la contribution de :

\* Ce guide a été élaboré dans le cadre du projet  
national Reloref qui bénéficie du soutien du :

**Ce document a été élaboré sous la direction de :**

Fatiha MLATI,  
Directrice de l'intégration

Et

Camille COMBOURIEU  
Chef de service

**Rédigé par :**  
Valentine PIA

**En collaboration étroite avec :**

Claire VERDIER,  
Directrice du CEFIL

**Avec la contribution de :**

Réseau EIF-FEL, Mairie de Paris et CEFIL

**Avec la participation de :**

Myriam OLIVIER,  
Tatjana USKOKOVIC,  
Baptiste GOSSET

Ce guide a été rédigé dans le cadre du projet Réseau pour l'emploi et le logement des Réfugiés - Reloref, qui bénéficie du soutien de l'Union européenne (Fonds asile migration et intégration) et du ministère de l'Intérieur.

# SOMMAIRE

---

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>04</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>06</b>
Contexte .....	06
Public cible .....	07
Démarche pédagogique .....	07
Moyens pédagogiques .....	08
<b>LES FONDAMENTAUX DE L'ÉVALUATION</b> .....	<b>10</b>
A. Le profil d'apprentissage, un élément déterminant dans l'évaluation linguistique .....	11
B. Les niveaux de langue .....	14
Description des niveaux .....	16
C. Démarche pédagogique .....	19
<b>DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION LINGUISTIQUE</b> .....	<b>22</b>
A. L'évaluation orale .....	23
B. L'évaluation écrite .....	24
C. Déterminer un niveau par compétence .....	27
<b>ORIENTATION VERS UNE FORMATION LINGUISTIQUE ADAPTÉE</b> .....	<b>28</b>
A. Glossaire des formations les plus fréquemment rencontrées .....	28
B. Correspondance entre profils d'apprentissage, niveaux et formations .....	33
C. La recherche d'une formation : où et comment ? .....	35
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>38</b>

# AVANT-PROPOS

---

En 2001, France terre d'asile a été partie prenante d'une grande campagne nationale portant sur la reconnaissance d'un véritable droit à l'apprentissage de la langue française à tous les migrants. La conquête de ce nouveau droit n'était pas simplement justifiée par le fait que la maîtrise de la langue du pays d'accueil est une condition nécessaire et indispensable pour parvenir à accéder le mieux et le plus rapidement possible à une élémentaire autonomie. Il s'agit aussi et surtout d'une condition essentielle à l'épanouissement de l'individu au sein de sa famille, du monde du travail et de la cité. La célèbre formule de Cioran, « *on n'habite pas un pays mais sa langue* », résume à elle seule la portée de ce qui se fabrique là, à savoir la construction du sentiment d'appartenance à un territoire, à une culture, à une nation.

Depuis cette période, le droit à l'apprentissage de la langue a été inscrit au cœur de la politique publique d'accueil des primo arrivants à travers notamment le « Contrat d'Accueil et d'Intégration » (CAI), transformé depuis 2016 en « Contrat d'Intégration Républicaine » (CIR). Très prochainement, grâce notamment au plaidoyer du député Aurélien TACHÉ à travers son rapport portant sur « Une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France »<sup>1</sup>, un renforcement de cette politique sera sans aucun doute acté par le Parlement tant le sujet fait consensus. Celui-ci propose notamment le renforcement de l'apprentissage de la langue française par les primo arrivants à travers le doublement des heures de la formation linguistique, voire le triplement pour ceux qui le souhaitent, afin de viser la hausse du niveau d'exigence, l'effectivité de l'accès à la formation par la résolution des difficultés périphériques comme les problèmes de gardes d'enfants, le soutien aux associations intervenant dans le champ de la formation linguistique, ou encore l'ouverture de l'accès aux cours de français aux demandeurs d'asile.

L'ensemble de ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où notre pays accueille un nombre plus conséquent de demandeurs d'asile et octroie plus largement une protection internationale à ces derniers. Ainsi en 2017, le nombre de personnes protégées par la France (hors mineurs) se situait à 31 734 contre 14 512 pour 2014, soit une augmentation de 118%<sup>2</sup>.

---

1 « 72 PROPOSITIONS - Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France » - Rapport au Premier ministre - Février 2018.

2 Rapports d'activité de l'Ofpra (2014, 2017).

Cette progression est notamment liée aux différents engagements pris par la France afin de répondre au défi de ce que l'on a appelé la « crise des migrants » qui a émergé en 2015. Ces engagements ont été accompagnés de différentes mesures en matière de politique d'accueil : ceci s'est traduit par une nouvelle dynamique dans le secteur de l'asile avec des mobilisations diverses, au plus proche des territoires, une implication forte des municipalités impulsée par l'Etat, ainsi que d'une volonté exacerbée de la société civile d'être partie prenante. Ce mouvement de fond s'est accompagné de l'arrivée de nombreux nouveaux acteurs habituellement éloignés du secteur de l'asile, sans oublier la pléthore de nouvelles initiatives, plus ou moins adaptées aux réalités de l'état des procédures d'accès à l'autonomie des bénéficiaires d'une protection internationale et à l'hétérogénéité qui caractérise ces derniers en raison de leurs parcours, de leurs typologies, de leurs provenances, de leurs profils, de leurs modes de prise en charge, etc.

Dans cette effervescence, on évoque peu les besoins d'appui et de formation des acteurs et des bénévoles qui œuvrent quotidiennement auprès des bénéficiaires d'une protection internationale sur l'ensemble des territoires de la République. Or, l'un des besoins les plus importants est d'être en capacité de permettre aux bénéficiaires d'une protection internationale d'accéder à l'apprentissage de notre langue.

En effet, si on examine les premiers pays de provenance des personnes ayant obtenu une protection sur ces dernières années, notamment l'Afghanistan, la Syrie, le Soudan, l'Irak et la Guinée notamment<sup>3</sup>, on constate à l'évidence que l'enjeu linguistique est l'une des conditions essentielles afin qu'ils puissent non pas simplement s'insérer mais faire société.

Or pour ce faire, il est nécessaire que les professionnels ou bénévoles soient en capacité de pouvoir évaluer leur niveau linguistique, de procéder à une orientation adaptée voir de mettre en place des actions de renforcement de leurs compétences linguistiques.

Ce présent « Kit de l'évaluation linguistique » a la modeste ambition de répondre à ce besoin. Il est au service des professionnels et bénévoles du secteur afin de faire vivre le droit à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Il a été réalisé notamment grâce aux conseils pédagogiques du Réseau EIF-FEL et de la Mairie de Paris, qui sont ici chaleureusement remerciés.

**Fatiha Mlati**  
Directrice de l'intégration

---

<sup>3</sup> Rapports d'activité de l'Ofpra (2015, 2016, 2017).

# INTRODUCTION

---

## Contexte

---

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est une condition essentielle dans le **parcours d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale**. Comprendre et parler le français constitue un élément fondamental pour **être acteur** dans la mise en place des premières démarches d'insertion : rechercher puis occuper un hébergement ou un logement, accéder à un emploi, suivre une formation professionnelle, accéder aux soins, etc. Maîtriser le français permet également de comprendre ses droits et d'accéder aux services publics. Plus largement, la connaissance et l'usage de la langue du pays d'accueil permettent d'avoir accès aux valeurs, aux codes sociaux, professionnels et culturels du pays d'accueil.

Or, de par leurs origines géographiques, une grande partie des personnes migrantes sont **éloignées de la culture et de la langue française**, ce qui les rend plus vulnérables dans leurs démarches d'inclusion sociale. On aurait tort de penser que les personnes apprendront le français par le simple fait de s'établir dans le pays, en communiquant avec la population locale. Au contraire, un certain niveau de compétence linguistique est nécessaire pour pouvoir établir des liens avec les nationaux. L'accès à des cours de français pour celles et ceux qui en ont besoin est donc important pour qu'ils puissent construire du lien social, comprendre le fonctionnement de la société dans laquelle ils évoluent et accéder à leurs droits. En cela, l'apprentissage du français est un **vecteur essentiel d'autonomisation** des personnes dans leur parcours d'intégration en France.

Conscients de ces enjeux, un certain nombre d'acteurs du travail social, voire de bénévoles, accompagnent les personnes migrantes, notamment les bénéficiaires d'une protection internationale, dans la recherche de cours de langue, en parallèle ou en complément des cours proposés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (Ofii). Or, la recherche de cours de français nécessite au préalable de connaître les besoins de la personne

en matière de formation linguistique : **connaître son niveau actuel pour se fixer un objectif à atteindre, connaître le type de cours adapté au profil de la personne et à son projet d'insertion**. Ces compétences ne correspondent toutefois pas, a priori, au champ du travail social, ce qui amène chacun à procéder différemment en fonction de sa propre connaissance du sujet et des moyens à sa disposition.

C'est pourquoi le *Kit de l'évaluation linguistique* propose une **méthode d'évaluation linguistique simple et facile d'accès** pour des **évaluateurs non-professionnels** qui accompagnent un public migrant, et notamment les bénéficiaires d'une protection internationale. L'objectif est de leur permettre **d'évaluer le niveau en français** des **personnes accompagnées**, à l'oral comme à l'écrit, pour ensuite **les orienter vers des formations linguistiques adaptées à leurs besoins** mais aussi vers des **formations professionnelles** ou des **emplois** correspondant à leurs compétences communicatives en français à un instant donné. L'évaluation du niveau de langue permet également de construire avec la personne son projet professionnel, en partant des besoins identifiés pour élaborer un parcours de formation.

## Public cible

---

Le *Kit de l'évaluation* est un outil à la disposition de toute personne intervenant auprès des **bénéficiaires d'une protection internationale, et plus généralement auprès des personnes migrantes**.

Cet outil peut être mobilisé à tout moment du parcours d'accompagnement. Il peut donc être utilisé dès la demande d'asile, afin de pouvoir orienter dès que possible les personnes ayant besoin de cours de français vers des formations adaptées.

## Démarche pédagogique

---

Cette méthode propose dans un premier temps aux futurs évaluateurs de se familiariser avec les notions clés de l'évaluation, à commencer par les profils d'apprentissage et les niveaux de langue, de A1.1 à B2, du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), afin de se saisir au mieux des supports d'évaluation fournis.

Elle propose ensuite une évaluation en deux étapes : une évaluation orale, à laquelle succède un test écrit. Cette évaluation peut être réalisée en une fois, le temps d'un entretien de suivi social. La **durée estimée est de 20 minutes à une heure**, en fonction de la capacité de la personne à communiquer en français. Le diagnostic qui suit l'évaluation, et qui permet d'attribuer un niveau à l'oral comme à l'écrit peut être établi dans la foulée, sur la base des indications transmises dans le présent guide.

À la suite de l'évaluation, une orientation peut être faite vers des cours de français adaptés aux besoins et au projet de la personne. Des indications relatives à l'orientation sont données dans la troisième partie de ce guide.

**Remarque :** Ce guide propose une approche d'évaluation possible parmi d'autres, destinée à sensibiliser des intervenants qui ne sont pas formateurs en français de formation. Le lecteur est ainsi libre de s'inspirer de cette méthode et de se l'approprier en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience sur l'évaluation linguistique et l'enseignement du français.

## Moyens pédagogiques

### Dans ce kit vous trouverez :



▶ Un guide présentant la démarche pédagogique et les supports nécessaires à l'évaluation ;



▶ Un support d'évaluation orale, contenu sur le CD-Rom ci-joint ;  
▶ Six supports d'évaluation écrite, contenus sur le CD-Rom ci-joint ;



▶ Cinq fiches mémo qui présentent les caractéristiques de chaque niveau évalué.

### À PROPOS DES FICHES MÉMO



Les fiches mémo permettent d'approfondir la connaissance de chaque niveau évalué, en proposant une **description détaillée des compétences orales et écrites**, appuyée par des **exemples**. Ces exemples peuvent se traduire par des extraits de dialogue, des éléments grammaticaux, ou bien des supports qui illustrent les capacités de compréhension et d'expression de la personne.



Les fiches mémo permettent à l'évaluateur de pouvoir **échanger avec d'autres acteurs de l'insertion** (organismes de formation ou associations, employeurs, administrations) sur le niveau d'une personne accompagnée, tout en sachant précisément quelles **compétences langagières** il recouvre.

**Attention :** Les compétences décrites dans les fiches mémo pour chaque catégorie (compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, expression écrite) constituent un ensemble visant à décrire un niveau. L'absence ou le manque de maîtrise de l'une de ces compétences n'invalide pas automatiquement le niveau, qui doit être apprécié de façon globale pour chaque catégorie.

## EN AMONT DE L'ÉVALUATION



Avant de fixer avec la personne un rendez-vous dédié à l'évaluation, il est important de lui expliquer l'intérêt que représente l'évaluation linguistique pour la suite de son parcours. Il s'agit d'obtenir une information objective sur son niveau de maîtrise de la langue à un instant donné et sur les progrès qui peuvent être réalisés. L'objectif est aussi de ne pas perdre de temps dans son parcours de formation, en l'orientant dès à présent vers des cours adaptés à la fois à ses besoins en langue et à son projet professionnel.

Avant toute chose, l'évaluateur doit également s'assurer que la personne a bien compris le but de l'évaluation et le contexte dans lequel elle se déroule, ce qui permet de renforcer le lien de confiance entre la personne et son référent social :

- ▶ **Rappeler le contexte :** Pour le référent social, le test permet de connaître le niveau de français de la personne afin de faciliter les orientations. Les résultats de ce test ont donc pour fonction d'informer la personne et son référent social sur son degré de maîtrise du français. Ils ne rentrent pas en compte dans l'évaluation de son droit au séjour, de son attribution de logement ou dans son accès aux droits sociaux. L'évaluation est en revanche une opportunité à mettre à profit pour la réussite de son parcours d'intégration.
- ▶ **Prévenir en amont de la date de l'évaluation :** expliquer qu'il s'agit d'une démarche volontaire, et rassurer si nécessaire en expliquant le déroulement de l'évaluation à l'avance, le temps nécessaire, etc.

# LES FONDAMENTAUX DE L'ÉVALUATION

L'évaluation est un outil à la disposition des acteurs du travail social et des bénévoles dans un contexte d'accompagnement global. Elle permet de mettre en place les bonnes orientations, notamment en matière de cours de français, et contribue ainsi au processus d'autonomisation de la personne évaluée.

Cette première partie sera consacrée aux fondamentaux de l'évaluation, éléments essentiels à connaître avant de procéder aux tests à l'oral et à l'écrit. Il s'agit de resituer l'apprentissage du français de la personne évaluée dans un contexte plus global, incluant le rapport à sa langue maternelle et au français depuis l'arrivée en France. La définition d'un **profil d'apprentissage**, notion essentielle, permet de connaître le **type de cours de français** adapté à une personne. Les caractéristiques des différents niveaux de langue dont on entend souvent parler seront également présentées, afin de pouvoir parler un langage commun avec les autres acteurs de l'insertion. Ces notions permettront de définir ensuite les objectifs et la démarche pédagogique de l'évaluation.

## CONCEPTS ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES FONDAMENTAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE



- 1. La bientraitance :** Le travailleur social doit chercher le bien-être et l'épanouissement des personnes accueillies, et veiller à donner à son action un sens éthique. La bientraitance trouve son fondement dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité.
- 2. La participation de la personne :** Le travailleur social doit mettre la personne au centre de l'accompagnement, faire en sorte qu'elle soit actrice dans la mise en œuvre de son projet personnel. Ceci implique que la personne soit informée sur les actions mises en place.

Pour plus de détails, [consulter en ligne](#) les « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM », l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médicaux-sociaux, 2014.

# A. Le profil d'apprentissage, un élément déterminant dans l'évaluation linguistique

## ➤ Qu'est ce que le profil d'apprentissage ?

Le **profil d'apprentissage**<sup>4</sup> d'une langue étrangère se déduit de la **capacité de la personne à lire et à écrire** dans sa **langue maternelle**. Cette capacité est généralement issue de la **scolarisation** dans le pays d'origine.

### FOCUS



**Il existe deux principaux profils d'apprentissage pour les personnes étrangères :**

- ▶ **Personnes relevant de l'«Alphabétisation»** : peu ou pas scolarisées, elles n'ont pas établi (ou très peu) de rapport scolaire à la langue écrite, que ce soit dans leur langue maternelle ou dans une autre langue. Plus généralement, elles n'ont jamais « appris à apprendre ».
- ▶ **Personnes relevant du « Français Langue Etrangère » (FLE)** : scolarisées au minimum plusieurs années, elles ont étudié leur langue maternelle pour apprendre à la lire et à l'écrire de manière autonome. Elles pourront reporter leurs catégories d'analyse de leur propre langue sur une langue étrangère.

Connaître le contexte dans lequel la personne évaluée a appris sa langue maternelle permet donc de déterminer son **profil d'apprentissage**. En effet, le fait qu'une personne ait ou non appris à lire et à écrire dans sa langue maternelle influence son rapport à l'apprentissage en général, ainsi que son approche de l'apprentissage d'une langue étrangère.

Le fait d'avoir étudié sa langue maternelle à l'école introduit ainsi **un certain rapport à l'écrit**. Une personne scolarisée, ou tout du moins qui a appris à lire

<sup>4</sup> D'un point de vue théorique, ce terme recouvre une réalité bien plus vaste concernant l'apprentissage, se basant notamment sur ce qui motive l'apprentissage de chacun et les conditions qui le rendent plus facile. À noter que dans les recherches sur le sujet, le postulat implicite est que la personne est a minima en cours de scolarisation et peut donc mener une réflexion sur les apprentissages scolaires. Ici nous nous focalisons un cran en amont de la définition classique, pour prendre en compte le fait que la présence/absence de scolarisation (formelle ou informelle) va impacter le rapport à l'écrit et à l'acte « d'apprendre à apprendre » qui sont très fortement mis en place par l'institution scolaire.

et écrire dans sa langue maternelle, est ainsi capable de faire un lien entre ce qu'elle entend et ce qu'elle voit (lecture), mais aussi entre ce qu'elle entend et ce qu'elle écrit (écriture). Elle conserve ces réflexes pour l'apprentissage d'une autre langue.

À l'inverse, une personne qui n'a pas été scolarisée, ou pas assez longtemps pour apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle, a développé des capacités différentes pour comprendre et s'exprimer au travers des actes de la vie quotidienne (échanges avec ses proches, travail, environnement extérieur). Contrairement à une personne scolarisée, elle n'analyse pas le fonctionnement de sa langue maternelle. Elle peut malgré tout avoir quelques notions d'écrit (par exemple savoir écrire son nom et quelques éléments d'état civil), elle peut parfois reconnaître des mots qu'elle a souvent vus. Toutefois, ceci ne traduit pas une maîtrise du fonctionnement de la langue écrite.

Ceci explique qu'une **personne peut avoir un niveau oral totalement différent de son niveau écrit, en français ou bien dans sa langue maternelle.**

En réalité, il est fréquent qu'une même personne présente plusieurs niveaux, selon la compétence à laquelle on s'intéresse : compréhension orale, production orale, compréhension écrite ou production écrite. Cette méthode d'évaluation aura donc pour but de déterminer le niveau de la personne sur chacune de ces quatre compétences.

Pour résumer, il est essentiel que l'évaluateur se renseigne sur la **scolarisation** de la personne **dans son pays d'origine**. Le nombre d'années de scolarisation dans sa langue maternelle est en effet un **indicateur de l'apprentissage de l'écrit** dans la plupart des cas<sup>5</sup>. Le niveau de scolarisation pourra être abordé au cours de l'évaluation, grâce à une question spécifique dans le questionnaire oral.

Par ailleurs, il est nécessaire de s'intéresser au **contexte dans lequel la personne a appris le français**, si ce n'est pas sa langue maternelle. En effet, l'approche et la maîtrise de la langue seront différentes **selon si la personne a suivi ou non des cours de français**, en France ou dans un autre pays, si elle a travaillé dans un contexte francophone, si elle est immergée au quotidien

<sup>5</sup> Attention, dans certaines régions du monde, l'enseignement à l'école peut se limiter à l'oral.

Par exemple, certaines écoles coraniques ne travaillent pas sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, se concentrant en premier lieu sur la mémorisation du Coran. Pour certains enfants, l'école coranique est suivie en parallèle de la scolarité, pour d'autres, c'est le seul enseignement reçu. De même, pour les enfants déscolarisés dont l'instruction est réalisée à domicile par les parents, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture peut ne pas être acquis.

À l'inverse, une personne peut ne pas avoir été scolarisée de manière institutionnelle mais avoir tout de même appris à lire et à écrire dans sa langue maternelle par d'autres moyens.

dans la langue, etc. Ceci dépend notamment de la date d'arrivée en France et du fait d'être ou non en contact avec des français.

Si la personne a appris le français en France, à travers des cours ou une activité professionnelle, ceci pourra avoir une incidence sur son niveau. En revanche, son **profil d'apprentissage reste le même dans un premier temps**. Le profil peut toutefois évoluer avec le temps et la stabilisation des apprentissages de la lecture, de l'écriture, etc.

En d'autres termes, si le contexte d'apprentissage du français vient apporter des éléments supplémentaires pour l'évaluation, le **contexte d'apprentissage de la langue maternelle** reste l'élément fondamental pour définir le **profil d'apprentissage de la personne**.

## **↗ Comment déterminer le profil d'apprentissage de la personne évaluée ?**

L'évaluateur pourra **déterminer le profil d'apprentissage** lors de la **partie orale** de l'évaluation, même si le niveau de scolarisation et la capacité à lire et à écrire dans la langue maternelle ne sont pas connus auparavant. En effet, l'évaluation orale comporte plusieurs questions portant spécifiquement sur ces sujets. Si toutefois, l'information n'est pas certaine car la personne évaluée ne communique pas du tout à l'oral, il existe également des techniques pour vérifier si elle sait lire et écrire dans sa langue maternelle (voir page 25).

### **! Points de vigilance :**

- ▶ Il est important de ne pas se laisser influencer dans l'évaluation par le niveau à l'oral d'une personne en français. Une personne, même non scolarisée, peut être très communicante en français à l'oral, soit parce que c'est sa langue maternelle, soit parce qu'elle a passé suffisamment de temps en France pour être autonome à l'oral. Le niveau à l'oral n'indique donc rien sur le rapport de la personne à l'écrit.
- ▶ Certains pays sont considérés comme francophones parce que le français est la ou l'une des langues officielles. Cependant, certaines personnes originaires de ces pays peuvent venir de régions où le français n'est pas la langue majoritaire. Ainsi, il est nécessaire d'interroger à la fois la personne sur son pays d'origine, sur sa langue maternelle et sur son niveau de scolarisation.

## 7 Quels sont les cours adaptés aux différents profils d'apprentissage ?

À chacun des deux principaux profils d'apprentissage correspond un certain **type de cours de français**.

Attention, **le type de cours présenté dans le tableau ci-dessous n'indique pas le niveau visé par le cours**. Il indique seulement une certaine méthodologie, une **démarche pédagogique** adaptée au profil d'apprentissage de la personne.

Personne étrangère ▶ ▼	Sait lire et écrire dans sa langue maternelle	Ne sait pas (ou très peu) lire et écrire dans sa langue maternelle
Français = Langue maternelle, et/ou de scolarisation	Pas besoin de cours de français, ou du moins du type « alphabétisation » ou « FLE ».	cours dits d'« alphabétisation ».
Français ≠ Langue maternelle, et/ou de scolarisation	Cours dits de « français langue étrangère ».	cours dits d'« alphabétisation ».

*Note : Les termes ci-dessus sont ceux qui sont le plus souvent employés dans les associations et les structures proposant des cours de français. Il peut en exister d'autres, c'est pourquoi il est préférable de se renseigner directement auprès des structures qui proposent les formations.*

## B. Les niveaux de langue

---

Les **niveaux de langue** sont des indicateurs d'une certaine connaissance et maîtrise d'une langue.

En France comme dans de nombreux pays européens, les Etats se fondent sur un cadre de référence appelé le **CECRL, Cadre européen commun de référence pour les langues**, pour caractériser le **niveau qui peut être acquis** par un individu dans une **langue étrangère**. Ces niveaux se déclinent de A1 (grand débutant) à C2 (niveau de compétence langagière le plus élevé) :

1. Les niveaux A1 et A2 désignent les « utilisateurs élémentaires ».
2. Les niveaux B1 et B2 désignent les « utilisateurs indépendants ».
3. Les niveaux C1 et C2 désignent les « utilisateurs expérimentés ».

À titre indicatif, les cours d'anglais proposés dans les programmes de l'éducation nationale française visent à faire atteindre le niveau A2 aux élèves de sixième/cinquième, le niveau B1 aux élèves de quatrième/troisième et le niveau B2 aux élèves de première/terminale.

### Remarque :

Dans cette méthode, nous avons fait le choix de proposer des outils permettant d'évaluer les personnes d'un niveau A1 à B2. En effet, on considère que les personnes d'un niveau « C » sont suffisamment autonomes pour s'auto-évaluer, et en mesure de suivre une formation ou d'occuper une large gamme d'emplois sans difficulté sur le plan du langage.

Il est important de noter que le référentiel du CECRL définit les différents niveaux de langue qui peuvent être atteints par **des personnes scolarisées**, qui ont appris à lire et à écrire dans leur langue maternelle. Le niveau par lequel elles commencent leur apprentissage d'une langue étrangère est le niveau **Infra A1**. Le premier niveau de langage à atteindre est donc le niveau **A1**.

Pour les **personnes qui n'ont pas été scolarisées**, il existe un premier palier à atteindre dans l'apprentissage de la langue, différent de celui défini par le CECRL. Il s'agit du **niveau A1.1, spécifique aux personnes relevant de l'alphabétisation**. En effet, une personne adulte qui n'a pas été scolarisée, qui n'a jamais appris à lire et à écrire (ou très peu), ne peut pas atteindre le niveau A1 à l'écrit avec le même nombre d'heures de cours qu'une personne scolarisée. Elle passera par un **stade intermédiaire dit d'« alphabétisation », où l'apprentissage de la langue écrite pourra se construire**.

**! Attention : Le niveau A1.1 ne représente pas le « niveau zéro », pour aucun des profils d'apprentissage.**

En effet, le niveau A1.1 définit un certain accomplissement dans l'apprentissage de l'oral mais aussi de l'écrit : la personne ayant atteint ce niveau, grâce à des cours d'alphabétisation, est notamment capable de reconnaître des mots et des expressions très courantes de la vie quotidienne, elle peut recopier des messages brefs et renseigner des informations personnelles sur une fiche de renseignements (cf fiche mémo dédiée).

Le niveau par lequel les personnes relevant de l'alphabétisation commencent leur apprentissage d'une langue étrangère est le **niveau Infra A1.1**. Le premier niveau de langage à atteindre est donc le **niveau A1.1**. Une fois qu'une personne a atteint le niveau A1.1, elle est à même de suivre les cours destinés à atteindre le niveau A1, notamment de type « post-alphabétisation ». Plus tard, elle pourra progresser jusqu'au niveau A2, puis B1, etc.

## Description des niveaux

---

### Niveau A1.1 *utilisateur élémentaire, stade « introductif »*

Il s'agit d'un premier niveau acquis dans la langue orale et écrite. Les personnes qui ont atteint ce niveau de langue sont capables de comprendre des expressions très fréquentes de la vie courante et de **communiquer au moyen de quelques mots à l'oral et à l'écrit**, visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie courante, et ce à condition que l'interlocuteur parle lentement et se montre coopératif et bienveillant. Elles peuvent répondre à des questions concernant leur âge, leur nationalité, leur état civil, leur profession ou leur lieu d'habitation. En matière d'apprentissage, elles n'ont **pas encore d'analyse de la langue**. Par exemple, les notions de grammaire ou de conjugaison leur sont étrangères.

Attention, dans l'évaluation du niveau A1.1 uniquement, on considère que les compétences associées au niveau (cf fiches mémo) sont maîtrisées dès lors que la personne arrive à se faire comprendre. Les erreurs grammaticales et syntaxiques sont donc acceptées tant qu'elles n'empêchent pas la compréhension de l'interlocuteur.

Par exemple :

Expression orale : Si pour se présenter, la personne dit « *Je appelle* » ou « *Moi travailler peintre* », on considère que l'objectif de communication est atteint.

Expression écrite : Si la personne a voulu écrire « *café* » mais a écrit « *kfé* », ou « *caffé* », on considère que l'objectif de communication est atteint.

### Niveau A1 *utilisateur élémentaire, stade « découverte »*

Les personnes qui ont atteint ce niveau de langue sont capables de comprendre des expressions fréquentes de la vie courante et de **communiquer au moyen de phrases simples à l'oral et à l'écrit** sur des sujets familiers, à condition que l'interlocuteur se montre coopératif et bienveillant. Elles peuvent se présenter ou présenter quelqu'un. Elles peuvent poser à une personne des questions simples sur des sujets tels que son lieu d'habitation, sa profession, sa nationalité ou sa famille, et répondre au même type de questions. Les notions de grammaire et d'orthographe connues sont sommaires, et des erreurs peuvent persister sans gêner la compréhension de l'interlocuteur.



## Niveau A2 *utilisateur élémentaire, stade « intermédiaire »*

Les personnes qui ont atteint ce niveau de langue sont capables de **comprendre des phrases isolées** et des expressions fréquemment utilisées dans la vie courante et en lien avec leur environnement proche (achats, travail, médecin, etc.). Elles peuvent **échanger des informations simples** sur des sujets familiers et habituels, et **évoquer des besoins immédiats**. Elles peuvent évoquer brièvement des événements passés ou à venir.

## Niveau B1 *utilisateur indépendant, stade « seuil »*

Les personnes qui ont atteint ce niveau de langue sont capables de **comprendre les éléments essentiels d'une conversation** lorsqu'un langage clair et courant est utilisé, et d'être **autonomes dans les interactions de la vie quotidienne**. Elles peuvent produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et des domaines d'intérêt. Elles peuvent raconter un événement ou une expérience en donnant des impressions sur la situation vécue. Elles peuvent enfin décrire un projet ou un but en exposant brièvement les raisons.

## Niveau B2 *utilisateur indépendant, stade « avancé »*

Les personnes qui ont atteint ce niveau de langue sont capables de **comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits** dans une discussion ou bien dans des écrits portant sur un sujet connu (exemple : son propre domaine d'activité professionnelle ou d'études). Elles **peuvent communiquer avec spontanéité et aisance à l'oral et à l'écrit** sur une large gamme de sujets, sans que l'interlocuteur n'ait à faire d'effort pour s'adapter. Elles sont enfin capables **d'exprimer une opinion et d'argumenter**, sur un sujet d'actualité ou d'intérêt, mais aussi de contre-argumenter si l'interlocuteur émet un avis différent.

Source : *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, Conseil de l'Europe, 2001.*



Pour plus de détails sur chaque niveau de langue, **se référer aux fiches mémo.**

Ces fiches permettent à l'évaluateur de s'informer sur ce qu'une personne est en mesure de comprendre ou de faire lorsqu'elle a atteint un niveau donné (A1.1, A1, A2, etc.) à travers quatre catégories : compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, expression écrite. Les compétences décrites sont illustrées à chaque reprise par des exemples.

Pour une description encore plus approfondie des compétences associées aux différents niveaux, vous pouvez vous référer à l'outil développé par la Mairie de Paris, intitulé « Mon Livret d'Apprentissage du Français », disponible en ligne sur le site de la Mairie de Paris<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> <https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/social-et-solidarites/droits-des-citoyens/apprendre-le-francais-a-paris-2959>

## QUEL NIVEAU FAUT-IL POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN FRANCE ?



Le niveau de français nécessaire pour occuper un emploi ou une formation professionnelle dépend de la nature de ces derniers.

Même si le **niveau A1** ne permet pas d'occuper la plupart des emplois dans un contexte où tout le monde parle français, la personne ayant atteint le niveau A1 à l'oral peut accéder à certains métiers manuels, où il n'est pas nécessaire d'être en contact avec le public ou la clientèle. À l'écrit, le niveau A1 reste toutefois limité, même si cela peut parfois suffire pour la lecture de consignes de sécurité.

**Le niveau A2 à l'oral** permet de communiquer brièvement sur les situations de la vie courante. Par exemple, un vendeur pourra expliquer une procédure simple à un client, telle que se rendre à l'accueil pour se faire rembourser un produit. **À l'écrit**, ce niveau peut être suffisant dans certaines professions où il s'agit de prendre note des informations principales lors d'une conversation en face à face ou au téléphone, de lire une notice, ou encore de rédiger un compte-rendu factuel de l'activité journalière (exemple : « *Aujourd'hui, j'ai vu que la machine est cassée, j'ai appelé le réparateur, il vient lundi* »).

À noter : Une partie des formations professionnelles qualifiantes (CQP, CAP, titre professionnel, etc.) sont accessibles avec un niveau A2 à l'entrée en formation.

Si la profession nécessite de rédiger des courriels, des courriers courts, ou de brefs comptes-rendus de réunion, le **niveau B1 à l'écrit** sera généralement demandé. Par exemple, le niveau B1 permet de partir d'un modèle de courrier et de l'adapter.

Si la profession exige un **rapport à l'écrit important**, tel que la lecture d'études dans son domaine de spécialité, ou la rédaction de courriers formels, le **niveau B2 à l'écrit** sera exigé. Ce niveau est plus largement considéré comme le niveau d'**autonomie professionnelle**, car la personne maîtrise les interactions orales et écrites dans son domaine de spécialité. Par exemple, le niveau B2 permet à une secrétaire de créer un nouveau modèle de courrier lorsqu'elle rencontre une situation particulière.

Les niveaux C1 puis C2 à l'oral et à l'écrit seront nécessaires dans les professions intellectuelles (exemples : professeur, journaliste, cadre administratif ou en entreprise), pour la reprise ou la poursuite d'études supérieures.

Source : [Guide de l'utilisateur - Mon Livret d'Apprentissage du Français](#), pages 11-12.

## C. Démarche pédagogique

### Les quatre étapes de l'évaluation

**L'objectif de l'évaluation est de vérifier ce que la personne sait faire et ce qui lui reste à apprendre**, à l'oral comme à l'écrit, afin d'identifier ses besoins en matière de cours de langue et les orientations possibles.

On peut se représenter une évaluation comme une photographie à un instant donné du niveau en langue d'une personne. Il faut garder à l'esprit que l'apprentissage d'une langue étrangère se déroule en continu. Une personne peut ainsi progresser rapidement, grâce à l'immersion quotidienne dans la langue d'accueil ou au contraire perdre en compétences si elle connaît une interruption prolongée dans son parcours de cours de français. Aussi, il n'est pas surprenant qu'une évaluation indique des résultats différents, si elle est reproduite peu de temps après, et a fortiori après une longue période. Par ailleurs, l'évaluation linguistique n'étant pas une science exacte, elle est nécessairement instable, et dépend de l'état d'esprit et de l'implication de la personne évaluée comme de l'évaluateur, à un instant donné.

Lorsqu'on évalue une personne afin de l'orienter vers un cours de langue, il faut savoir différencier un **niveau acquis**, avec un ensemble de compétences stabilisées, d'un **niveau à atteindre**. Le présent guide de l'évaluation sert à évaluer les niveaux acquis (n). Le niveau à atteindre constitue le niveau supérieur (n+1). Par exemple, si la personne montre qu'elle a acquis le niveau A2 à travers l'évaluation, il faut l'orienter vers le prochain niveau à atteindre, soit un cours visant le niveau B1.

Une évaluation se décline en quatre étapes : **l'intention, la mesure, le jugement et la décision**<sup>7</sup>.

**L'intention** détermine la finalité de l'évaluation. Pour l'évaluateur, l'objectif peut non seulement être de déterminer le niveau de l'apprenant, mais aussi de l'orienter vers un cours de langue qu'il sait être disponible, en interne ou en externe du dispositif d'accompagnement. Selon l'intention, l'approche sera donc différente :

- L'évaluateur souhaite avoir un aperçu du niveau de français de la personne évaluée, afin de chercher un cours correspondant à ses besoins ou

<sup>7</sup> Denise Lussier, *Évaluer les apprentissages dans une approche communicative*, Hachette, 1992.

pour l'orienter sur une offre de formation ou d'emploi ayant un critère de niveau de langue déterminé. Dans ce cas, il cherchera à déterminer le niveau de la personne globalement, sans essayer de la faire correspondre à un groupe. La démarche d'évaluation proposée dans ce guide permet de faire cette évaluation globale.

- ▶ L'évaluateur a déjà connaissance de l'existence d'un cours de niveau spécifique (soit dans la structure où il travaille, soit dans une association à proximité, etc.) et souhaite savoir s'il peut y inscrire la personne évaluée. Dans ce cas, l'évaluateur cherche à savoir si le niveau de la personne correspond au cours existant. Dans ce cas, il est également possible de centrer l'évaluation sur le niveau souhaité afin de vérifier s'il a ou non été acquis.

Exemple : L'évaluateur a connaissance d'un cours visant à atteindre le niveau A2. Il peut restreindre l'évaluation en déterminant si la personne a atteint le niveau A1. Si c'est le cas, et qu'elle n'a pas atteint le niveau A2, l'évaluateur peut inscrire la personne à ce cours.

Lorsque l'intention de l'évaluation est fixée, on procède à la **mesure**. Il s'agit de l'étape où l'évaluateur recueille les informations susceptibles d'éclairer le jugement et la prise de décision. L'élément mesuré est le degré de maîtrise de la langue française, et ce pour chacune des quatre compétences suivantes : compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, expression écrite. L'évaluateur collecte les données à travers les supports d'évaluation proposés dans ce kit (voir CD-Rom).

Enfin, l'évaluateur peut procéder à l'**interprétation** des résultats et au **jugement**. On se base sur un ensemble de critères qui donnent des indications sur le degré de maîtrise dans chaque compétence évaluée, à la lumière des informations recueillies. Le jugement se base sur des **critères de performance**, détaillés dans les supports d'évaluation fournis.

Dans les exercices de compréhension orale et écrite, il s'agit de la capacité à donner la réponse juste. Dans les exercices de production écrite, comme il s'agit d'une réponse ouverte à une consigne, on utilisera une grille d'appréciation comportant des critères de performance, permettant d'évaluer divers éléments attendus (exemple : connaissance et utilisation d'éléments lexicaux, grammaticaux, etc.).

Enfin, la décision (décision en gras) consiste à attribuer un niveau à la personne pour chacune des compétences évaluées.

## AVANT DE PROCÉDER À L'ÉVALUATION



- ▶ **Le jour de l'évaluation** : si besoin, ne pas hésiter à reposer le cadre du test, même si cela a été expliqué lors du précédent entretien. Il est conseillé de reprendre tous les éléments donnés lors du précédent entretien, et de demander à la personne si elle a des questions sur l'évaluation.
- ▶ **Pour l'évaluation** : L'évaluateur peut s'asseoir à côté de la personne plutôt qu'en face, notamment pour la partie écrite, si cela convient à la personne évaluée. Ceci permet de rompre avec l'aspect plus formel des entretiens de suivi social, mais aussi de voir plus facilement comment la personne progresse dans l'exercice, de l'aider directement si nécessaire, etc.
- ▶ **Toujours noter la date de l'évaluation** : Il ne faut pas oublier qu'une évaluation ne décrit un niveau qu'à un moment précis. Le niveau peut changer rapidement entre le moment de l'évaluation et l'orientation effective vers une formation, un entretien d'embauche avec un employeur, etc.
- ▶ **Interroger la personne sur la qualité de sa vision et de son ouïe**, afin que les résultats du test ne soient pas faussés par des problématiques de santé. Par exemple : « *Vous m'entendez bien ?* », « *Vous voyez bien ?* », « *Vous avez besoin de lunettes ?* ».

Après avoir pris connaissance des différents profils d'apprentissage d'une langue, ainsi que des différents niveaux, tels que décrits par le référentiel du CECRL, l'évaluateur peut passer à l'évaluation. Ceci permet d'avoir tous les repères en tête pour procéder aux tests à l'oral et à l'écrit. Il est d'ailleurs possible de se référer à tout moment aux fiches mémo, qui décrivent les caractéristiques de chaque niveau.

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- + Deux profils d'apprentissage : « alphabétisation » et « français langue étrangère », qui dépendent de la scolarisation de la personne dans son pays d'origine.
- + Plusieurs niveaux de langue possibles de A1.1 à C2. Ce *Kit de l'évaluation* permet d'évaluer les niveaux jusqu'à B2.
- + Une formation linguistique répond à un certain profil d'apprentissage (rythme, pédagogie) ainsi qu'à un niveau visé en fin de formation.

# DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

---

Après avoir rappelé les fondamentaux de l'apprentissage d'une langue et de l'évaluation, cette partie se concentrera sur la présentation d'une méthode d'évaluation simple et accessible à tous fondée sur l'appropriation, l'utilisation et l'interprétation des supports d'évaluation proposés et disponibles sur le CD-Rom. Ainsi, il est requis de lire cette partie avec les supports d'évaluation sous les yeux.

Les supports d'évaluation **orale** et **écrite** permettent d'évaluer les aspects **compréhension** et **expression**. Les exercices sont tirés de livres d'entraînement aux certifications en français langue étrangère, le Diplôme Initial de Langue Française (DILF) et le Diplôme d'Études en Langue Française (DELFL). **Pour chaque support**, figure sur le CD Rom **une partie à l'attention de l'évaluateur** qui comprend l'ensemble des indications nécessaires pour bien accompagner et évaluer la personne dans chacun des exercices proposés.

Cette méthode d'évaluation se déroule en deux temps, dont il convient de respecter l'ordre en terme chronologique :

1. L'évaluation orale à l'aide d'un **questionnaire oral**, qui permet de déterminer les niveaux atteints en expression et compréhension orale. Cet outil permet d'évaluer à lui seul les niveaux allant de A1.1 à B2.
2. **L'évaluation écrite**, à l'aide de supports d'évaluation écrite se composant d'un exercice de compréhension écrite et d'un exercice d'expression écrite. Ces outils servent à évaluer si la personne a bien atteint un des niveaux suivants à l'écrit : A1.1, A1, A2, B1, ou B2. Il existe un test écrit par niveau évalué dans la mesure où un seul et même test ne permet pas d'évaluer correctement les compétences associées à tous les niveaux.

**Bonus :** Un dernier support d'évaluation, indépendant de tous les autres, figure également sur le CD-Rom. Il s'agit du **test de numératie**. Ce test évalue une des « compétences clés<sup>8</sup> », à savoir la maîtrise du calcul. Voici des exemples d'exercices proposés : lire l'heure sur un cadran et sur une horloge numérique, compter des pièces de monnaie, effectuer les quatre opérations, etc.

Il peut être intéressant de proposer cette partie du test, facultative et identique pour tous les niveaux, lorsque la personne a exprimé un souhait particulier de formation ou d'emploi qui nécessite d'avoir des connaissances en calcul et en raisonnement logique. En effet, faire un rapide bilan des compétences en numératie, et donc des besoins, permet de savoir s'il est intéressant d'orienter la personne vers un cours de langue incluant du calcul.

## A. L'évaluation orale

---

### Quels objectifs ?

---

- ▶ Obtenir les informations nécessaires pour déterminer le profil d'apprentissage (niveau de scolarisation, capacité à lire et à écrire dans la langue maternelle) ;
- ▶ Tester la compréhension et l'expression orale et déterminer un niveau.

### Quel support d'évaluation orale ?

---

Un questionnaire progressif permet de vérifier un à un les niveaux de langue atteints.

### Comment utiliser le questionnaire ?

---

L'évaluateur pose une série de questions correspondant à chaque niveau de langue. Pour déterminer si ce niveau est atteint, il fait une croix dans une des deux colonnes « la personne a atteint le niveau » ou « la personne n'a pas atteint le niveau », en fonction de la façon dont l'évalué a répondu aux questions.

---

<sup>8</sup> Voir page 28 - Glossaire des formations.

- ▶ Si la personne a plus de 50% de réussite, on considère que le niveau est acquis. On passera alors au palier suivant pour voir si la personne a atteint le niveau au dessus, et ainsi de suite.
- ▶ Dès que la personne n'a pas validé un niveau (exemple : B1), l'évaluateur met fin au questionnaire, et indique que la personne a atteint le niveau inférieur (exemple : A2).

## FOCUS



Vous trouverez sur la « partie à l'attention de l'évaluateur » des supports d'évaluation les modalités précises d'utilisation et d'évaluation des résultats.

## B. L'évaluation écrite

Comme indiqué ci-dessus, l'évaluation orale permet, entre autres, de déterminer le profil d'apprentissage de l'évalué (son niveau de scolarisation et sa **capacité à lire et à écrire dans sa langue maternelle**). C'est donc à partir de cette indication essentielle que l'évaluateur va pouvoir procéder, dans un second temps, à une évaluation écrite adaptée.

### Quel objectif ?

- ▶ Tester la compréhension et l'expression écrite et déterminer un niveau.

### Quel support d'évaluation écrite ?

L'évaluateur est amené à **choisir entre les différents tests écrits, de A1.1 à B2, pour vérifier si le niveau qu'il a pressenti est bien atteint par la personne.**

#### 1. La personne évaluée a appris à lire et à écrire dans sa langue maternelle :

- ▶ Si elle n'a **jamais suivi de cours de français** avant ou depuis son arrivée en France, son niveau à l'écrit est probablement inférieur à A1. Pour s'en assurer, il est conseillé de proposer le test de niveau A1.
- ▶ Si elle a **déjà suivi des cours de français** avant ou depuis son arrivée en France, le mieux est de lui demander pendant combien de temps, de quel type de cours il s'agissait ou ce qu'elle a appris à faire en français



grâce à ces cours. Il sera possible de proposer les tests de niveau A1 à B2 en fonction de sa réponse, en s'aidant des fiches mémo sur les niveaux. En cas de doute, l'évaluateur peut proposer le niveau directement inférieur au niveau atteint à l'oral, car il arrive souvent qu'une personne ait un niveau de maîtrise de l'écrit plus faible que son niveau à l'oral.

Exemple : Si la personne a atteint le niveau B1 à l'oral, l'évaluateur peut lui proposer le test écrit de niveau A2.

## 2. La personne évaluée n'a jamais, ou très peu, appris à lire et à écrire dans sa langue maternelle :

- ▶ Si elle n'a **jamais suivi de cours de français** depuis son arrivée, son niveau à l'écrit est probablement inférieur au niveau A1.1. Il est conseillé de proposer le test de niveau A1.1 pour s'en assurer.
- ▶ Si elle a **déjà suivi des cours de français** depuis son arrivée : Attention, il arrive fréquemment que les personnes ayant besoin de cours d'alphabétisation soient orientées vers des cours de « FLE », inadaptés au regard de leur profil d'apprentissage. Il est possible par conséquent que la personne n'ait pas pu progresser, et que son niveau soit encore inférieur à A1.1. L'évaluateur peut donc proposer, afin de mettre la personne à l'aise, le test de niveau A1.1 en premier. Si ce niveau est atteint, il sera possible de proposer ensuite le test de niveau A1.

### QUE FAIRE SI VOUS AVEZ UN DOUTE SUR LA CAPACITÉ DE LA PERSONNE À LIRE ET ÉCRIRE DANS SA LANGUE MATERNELLE ?



Proposez lui d'écrire quelques mots dans sa langue maternelle (exemple : prénom, ville d'origine) ou une phrase sur un sujet parlant pour elle (« *Comment écrivez-vous ceci dans votre langue ?* »).

Plusieurs éléments permettent de vérifier si la personne a l'habitude d'écrire dans sa langue :

- ▶ La personne sait se repérer sur une feuille : écrire sur la ligne, ne pas dépasser du cadre. Veillez donc à proposer une feuille avec des lignes, ou un encadré vierge.
- ▶ La personne n'a pas de difficulté à tenir un stylo. L'écriture est fluide, rapide, les lettres sont régulières.
- ▶ La personne maîtrise la segmentation, c'est-à-dire la séparation entre les mots.

**Remarque :**

Il n'est pas toujours évident, surtout lors des premières évaluations, de savoir quel test sera le plus adapté à la personne évaluée. Ainsi, une fois que l'évaluateur a choisi le test qui semble convenir, il peut lui laisser le temps de parcourir les exercices puis lui demander : « *C'est facile ? C'est difficile ? Je vous demande cela pour choisir le bon test* ».

Ce procédé permet à la personne de s'approprier un peu plus son évaluation. Pour l'évaluateur, c'est aussi une garantie de ne pas proposer un test inadapté mettant la personne mal à l'aise soit parce qu'elle se sent trop en difficulté et qu'elle n'ose pas le dire, soit parce que le test est trop simple et qu'elle se sent dévalorisée. L'objectif du test reste de **trouver la limite de ce que la personne n'arrive plus à faire**.

**Il est donc important, si la personne évaluée réussit avec facilité le test choisi par l'évaluateur, de lui proposer ensuite le test de niveau supérieur, car il est possible que l'on n'ait pas atteint cette limite.**

## CONSEILS D'ORDRE GÉNÉRAL POUR L'ÉVALUATION ÉCRITE



### ► Favoriser l'autonomie des personnes dans leur évaluation

Pour tous les exercices, laissez d'abord la personne regarder et essayer de comprendre seule les consignes avant de lui expliquer si elle paraît en difficulté. Par exemple, on peut reformuler la consigne, montrer un exemple, faire la première ligne. Si la première aide permet à la personne de réaliser l'activité, le problème de compréhension peut être uniquement lié à la consigne et non aux éléments de l'activité. En revanche, si la première aide, voire une deuxième, ne suffit pas à réaliser l'activité, la compréhension écrite ne pourra pas être validée pour le niveau testé.

### ► Noter au fur et à mesure les observations nécessaires à l'évaluation

Si l'évaluateur n'a pas le temps de faire le diagnostic à la fin de l'entretien, il est conseillé de noter ce qu'il remarque sur le support d'évaluation après que la personne ait fini, comme par exemple des indications sur la manière dont s'est déroulé le test. Par exemple, « *la personne n'a pas réussi à lire la consigne et a eu besoin d'une explication à l'oral* » (impact sur l'évaluation de la compréhension écrite).

## C. Déterminer un niveau par compétence

Après avoir procédé à la partie orale et la partie écrite de l'évaluation, l'évaluateur est en mesure de passer à l'interprétation des résultats, c'est-à-dire attribuer à la personne un niveau pour chacune des quatre compétences langagières : compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, expression écrite.

**Pour la partie orale :** Le questionnaire oral progressif permet d'évaluer directement le niveau en compréhension orale ainsi qu'en expression orale.

**Pour la partie écrite :** Grâce aux indications pour procéder à l'évaluation proposées pour chaque exercice (voir les « parties à l'attention de l'évaluateur » figurant sur les supports d'évaluation écrite), l'évaluateur peut noter la compétence compréhension et la compétence expression dès que l'entretien d'évaluation est terminé.

Une fois les informations collectées et interprétées, l'évaluateur peut les reporter dans une **fiche diagnostic** en cochant le niveau mis en évidence par l'évaluation pour chaque compétence. Vous trouverez deux modèles de cet outil sur le CD-Rom. Le premier est adapté à la personne dont le profil d'apprentissage relève de l'« Alphabétisation » (sur chacune des quatre compétences citées, son niveau peut être situé de Infra A1.1 à B2), et le second pour la personne dont le profil d'apprentissage relève du « Français Langue Étrangère », (sur chacune des quatre compétences citées, le niveau de la personne peut être situé de Infra A1 à B2).

### CE QU'IL FAUT RETENIR

+ Commencer par l'évaluation orale afin d'obtenir les informations permettant d'établir le profil d'apprentissage de la personne évaluée.

+ Choisir le support d'évaluation écrite selon :

- ▶ le profil d'apprentissage de la personne qui repose sur sa capacité à lire et écrire dans sa langue maternelle ;
- ▶ le fait qu'il ait suivi ou non des cours de français en France ou dans un autre pays.

+ Établir à la suite de l'évaluation une **fiche diagnostic** sur les quatre compétences langagières (compréhension et expression orale, compréhension et expression écrite) afin d'avoir un bilan précis de son niveau de langue au moment du test.

# ORIENTATION VERS UNE FORMATION LINGUISTIQUE ADAPTÉE

---

Comme dit précédemment, un des objectifs de l'évaluation linguistique est de pouvoir orienter la personne évaluée vers des cours de langue adaptés. Or, le secteur de la formation linguistique comporte de multiples sigles et types de formations parmi lesquels il n'est pas toujours facile de se retrouver. Il est cependant essentiel de les connaître et de s'approprier ces codes.

Compte tenu de la diversité des cours de français disponibles aujourd'hui en France, et de la multitude d'acteurs impliqués dans l'offre de formation (organismes de formation, associations, cours municipaux, universités, etc.), l'objet de ce qui suit n'est pas de dresser un inventaire de l'offre de formation linguistique présente sur tous les territoires mais plutôt de donner les clés de base aux acteurs du travail social et aux bénévoles afin qu'ils puissent se repérer dans l'offre de formation existante (identifier les objectifs des différentes formations, les profils d'apprentissage auxquels elles s'adressent, les niveaux de langue visés), et ainsi de réaliser une bonne orientation.

## A. Glossaire des formations les plus fréquemment rencontrées

---

La liste des formations ci-dessous présente les caractéristiques des formations les plus souvent rencontrées dans le milieu de la formation linguistique ainsi que leurs appellations les plus répandues.

Trois indicateurs présents dans le titre ou la description sont à prendre en compte afin de différencier les formations linguistiques entre elles, et choisir une formation adaptée au niveau de la personne.

En effet, chaque formation :

- ▶ S'adresse à un profil d'apprentissage particulier : « FLE » ou « Alphabétisation ». Comme vu précédemment, cet élément est primordial car du profil d'apprentissage dépend la manière d'apprendre. Il est donc important d'orienter une personne vers un cours qui correspond à son profil afin de garantir l'efficacité de la formation. Ainsi, la liste des formations ci-dessous est organisée par profils.
- ▶ Vise à faire atteindre un certain niveau de langue aux personnes inscrites (A1.1, A1, A2, etc.)
- ▶ Répond à un objectif général ou particulier (par exemple, apprendre le français lié à un secteur professionnel particulier).

### QU'EST CE QUE LE « FLI » ?



Le Français Langue d'Intégration (FLI) est une approche de l'enseignement du français qui s'adresse à des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle, qui ont pour projet de **s'installer durablement en France**. Il s'agit d'une démarche d'appropriation du français, liée à un contexte d'immersion dans la langue d'accueil. Le FLI ne correspond donc ni à un profil d'apprentissage particulier (alphabétisation ou personnes scolarisées), ni à un niveau donné. Toutes les formations ci-dessous peuvent donc correspondre à la démarche « FLI ».

## Formations s'adressant aux personnes relevant de l'« Alphabétisation »

### ➤ Alphabétisation

Il s'agit d'un cours destiné à un public adulte, ne sachant pas ou peu lire et écrire dans sa langue maternelle. L'objectif des apprenants est d'atteindre le niveau A1.1.

En cours d'alphabétisation, on n'aborde pas la langue par le métalangage, c'est-à-dire le langage sur le langage (grammaire, conjugaison, etc.) ou seulement tard dans l'apprentissage. Comme les apprenants n'ont pas connaissance du fonctionnement de leur propre langue, on travaille en premier l'oral en français, et on se concentre sur le sens des mots appris (acquisition d'un certain stock de vocabulaire). Ensuite, on travaille l'entrée dans la lecture, puis dans l'écriture, en commençant par apprendre à se repérer sur une feuille, à tracer des lettres et à reproduire différentes formes

de graphie (majuscules, minuscules). Le rythme d'apprentissage est plus lent que dans un cours de FLE, car « on apprend à apprendre ». Enfin, on donne une visée pratique au cours (vocabulaire et expressions de la vie quotidienne et du travail, priorité à la lecture pour pouvoir être autonome dans la vie de tous les jours, etc.).

## ➤ Post-Alphabétisation

Ceci correspond à un second stade de l'alphabétisation. L'objectif de ce cours est que les apprenants atteignent le niveau A1. Il continue à se différencier d'un cours A1 pour les profils « FLE » par la méthodologie employée et le rythme d'apprentissage, adapté à des personnes peu ou pas scolarisées, ayant déjà suivi des cours d'alphabétisation.

En effet, ce cours s'adresse à des personnes en cours d'acquisition des bases de la lecture et de l'écriture. Plus précisément, les personnes qui relèvent de la post-alphabétisation ont déjà appris à se repérer sur une feuille, écrire sur une ligne, connaître et reconnaître les lettres ainsi qu'à former des mots et des débuts de phrases. L'objectif est d'apprendre à lire et à écrire des phrases simples et des expressions très fréquentes de la vie courante.

## Formations s'adressant aux personnes relevant du Français Langue Étrangère

---

### ➤ FLE (Français Langue Étrangère)

Cette formation s'adresse à un public scolarisé, maîtrisant la lecture et l'écriture dans sa langue maternelle et dont le français n'est pas la langue maternelle. C'est l'équivalent de l'enseignement reçu au collège/lycée en France pour l'apprentissage de l'espagnol, de l'anglais, etc. On travaille sur l'écrit ainsi que sur l'oral dès le début de l'apprentissage.

En FLE, on aborde des notions de métalangage. C'est ce qui permet, non seulement d'apprendre, mais d'étudier une langue (exemple : notions de grammaire, conjugaison, etc.) Les apprenants, qui connaissent la structuration de leur langue d'origine, peuvent comparer celle-ci avec celle du français pour apprendre la langue et en comprendre le fonctionnement.

Les cours de FLE permettent d'atteindre les différents niveaux du CECRL, de A1 à C2.

**Remarque :** Certains cours visant le niveau A1 s'adressent à des profils relevant de l'alphabétisation, d'autres s'adressent à des personnes relevant du « Français Langue Étrangère ». Dans la mesure du possible, il est conseillé

de se renseigner auprès de la structure qui dispense la formation de niveau A1 dans la mesure où la méthodologie de l'enseignement, la pédagogie et le rythme d'apprentissage diffèrent.

## L'AUTO-FORMATION VIA LES MOOC



Les MOOC, « Massive Open Online Course » sont des cours en ligne **qui s'adressent à des personnes très autonomes et à l'aise avec l'outil informatique** et qui souhaitent se former dans une discipline ou sur un sujet précis. Souvent élaborés par des universités ou des organismes de formation, il en existe sur une multitude de thèmes, souvent accessibles gratuitement. Ils sont destinés à un **public scolarisé au minimum jusqu'à un niveau équivalent à la fin du lycée**, et donc autonome dans l'apprentissage. Ils prennent la forme d'une séquence de cours, avec exercices ou des devoirs et une évaluation. L'apprenant peut prendre contact avec le professeur à distance pour poser des questions, mais également échanger avec les autres personnes inscrites au cours. Un MOOC peut durer plusieurs semaines ou plusieurs mois, à la manière d'un module de cours à l'université.

Il existe de nombreux MOOC pour apprendre le « Français Langue Etrangère » disponibles en ligne en libre accès.

## Autres formations pouvant s'adresser aux deux profils d'apprentissage

### ➤ FLP : Français Langue Professionnelle

Ce sont des cours de français adaptés à la vie professionnelle qui comportent des mises en situation en rapport avec un secteur d'activité professionnelle (ex : BTP, hôtellerie-restauration) ou bien un métier particulier (exemple : secrétaire, réceptionniste, garde d'enfants). Un cours « FLP » peut s'adresser aussi bien à des personnes relevant de l'« Alphabétisation » que de personnes relevant du « FLE ». C'est pourquoi il est important de se renseigner localement auprès des structures proposant ce type de formation, pour connaître le niveau de français pré-requis pour l'entrée en formation.

### ➤ Ateliers sociolinguistiques

Les « ASL » désignent les cours de français proposés par des structures de proximité (associations, centres sociaux, mairies, etc.), avec l'objectif d'enseigner de façon simple aux apprenants ce qui est attendu d'eux en tant

qu'usagers des espaces publics, dans leur quartier ou dans leur environnement proche :

- ▶ connaissance des lois, des codes sociaux et des services publics en lien avec l'exercice de responsabilités sociales ;
- ▶ connaissance du fonctionnement et de l'utilisation en toute autonomie d'un ou de plusieurs espaces sociaux ou culturels (exemple : La Poste, la Banque, etc.).

## ➤ Compétences clés

Les **compétences clés**, parfois appelées **compétences de base**, se réfèrent à un cadre de référence commun réalisé à l'attention des États membres et de la Commission européenne<sup>9</sup>. Ces compétences sont considérées comme nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi.

Parmi les compétences clés, on retrouve le plus souvent les suivantes :

- ▶ compétences langagières en français : communication orale, communication écrite (lecture, écriture) ;
- ▶ compétences mathématiques : capacité à manier les nombres (numératie) ;
- ▶ compétence numérique : maîtrise de l'outil informatique ;
- ▶ compétences cognitives : raisonnement logique, résolution de problèmes, repérage dans l'espace et le temps, concentration, mémorisation ;
- ▶ apprendre à apprendre : capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage en fonction de ses besoins.

En France, les formations en compétences clés sont notamment dispensées par les DIRECCTE au niveau régional. Elles ciblent des publics variés : demandeurs d'emploi, salariés en insertion sans diplôme ou ayant un faible niveau de qualification. Certaines associations ou structures de formation proposent également des cours de français centrés sur l'acquisition des compétences clés. Pôle Emploi peut également proposer, en fonction des régions, des formations sur les compétences clés ou les compétences de base. Enfin, les Conseils régionaux peuvent également proposer des formations dans le cadre des Plans départementaux d'insertion.

**Attention : En fonction des arbitrages de chaque région, ces formations peuvent s'adresser à un public étranger et/ou un public français en besoin de cours de remise à niveau (voir ci-après).** Il est donc conseillé de se renseigner

<sup>9</sup> Source: Cedefop, 2004; European Commission, 2006b.



localement sur le public auquel s'adressent les formations en compétences clés, ainsi que le profil d'apprentissage concerné (« Alphabétisation » ou « FLE »).

## **Formations qui ne s'adressent pas à nos profils (ni alphabétisation, ni FLE)**

---

### **↗ Cours de remédiation de l'illettrisme**

Sont considérées en situation d'illettrisme les personnes qui, **après avoir été scolarisées en France ou dans un contexte francophone**, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonomes dans les situations de la vie quotidienne<sup>10</sup>. Les cours destinés à ces personnes visent à leur permettre de réapprendre à apprendre et de renouer avec l'écrit et les compétences clés. Ce type de formation ne concerne pas le public primo-arrivant, car il n'a pas été scolarisé en France.

### **↗ Remise à niveau**

S'adresse à un **public scolarisé dans un contexte francophone**, ayant eu un parcours scolaire difficile. Il s'agit d'une démarche de réapprentissage de la langue française, qui insiste sur l'écrit et les compétences clés. Les cours de remise à niveau s'adressent à un public plus à l'aise à l'écrit que les cours de remédiation de l'illettrisme. L'accent y est mis sur la professionnalisation.

## **B. Correspondance entre profils d'apprentissage, niveaux et formations**

---

Il est important d'avoir en tête qu'une orientation vers une formation adaptée se fait en fonction de trois critères :

- ▶ le profil d'apprentissage de la personne ;
- ▶ le niveau de langue identifié (n), et donc le niveau de langue à atteindre (n+1) ;
- ▶ le projet de la personne.

Le tableau page suivante permet de reprendre ces informations pour rechercher une formation adaptée, en prenant en compte les résultats de l'évaluation et les souhaits exprimés par la personne :

---

<sup>10</sup> Source : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Profil d'apprentissage	Personne relevant de l'alphabétisation	Personne relevant du Français Langue Étrangère
Description du profil	N'écrit pas et ne lit pas dans sa langue maternelle, non autonome dans l'apprentissage.	Scolarisée, maîtrise la lecture et l'écriture dans la langue maternelle, autonome dans l'apprentissage.
Stade d'apprentissage (langue maternelle comme référence)	Est en train d'apprendre à construire des mots et les assembler. Est en train d'apprendre le lien entre l'oral et l'écrit.	Maîtrise les mots et peut construire des phrases structurées.
Nom des formations linguistiques adaptées	Alphabétisation Post-alphabétisation Ateliers sociolinguistiques Cours visant à atteindre les compétences clés/compétences de base Français Langue Professionnelle	Cours de FLE Français Langue Professionnelle MOOC ASL et Cours visant à atteindre les compétences clés, lorsqu'il existe un profil « FLE » dans l'offre de formation)
Niveaux de français visés	A1.1 A1 (spécifique à ce profil d'apprentissage)	A1, A2, B1, B2, etc.

**Bon à savoir :** Selon les territoires, certains cours de français langue étrangère font une différence entre les apprenants selon leur langue natale. Le FLE « langue latine » s'adresse à des personnes dont la langue natale est basée sur l'alphabet latin, alors que le FLE « langue non latine » permet d'abord de se familiariser avec l'alphabet latin pour des personnes dont la langue natale est fondée sur un autre alphabet (ex : russe, arabe). Notons que l'apprentissage du français sera d'autant plus difficile pour des personnes dont la langue natale n'est pas fondée sur un alphabet mais sur des idéogrammes (exemple : chinois, japonais).

## C. La recherche d'une formation : où et comment ?

---

L'offre de formation étant fortement décentralisée en France, les acteurs qui dispensent et financent des cours de français sont multiples. Il n'est pas possible d'être exhaustif dans ce guide tant l'offre de cours de français diffère d'un territoire à l'autre. Il est donc conseillé de s'informer au niveau local sur les structures existantes d'apprentissage du français afin d'obtenir des informations précises et actualisées sur les formations proposées et disponibles. Néanmoins, il existe des acteurs clés, publics ou privés, présents régionalement ou nationalement, dont on peut faire état.

### ➤ Les acteurs clés de la formation

L'État, les régions et les partenaires sociaux concourent à l'élaboration de la politique de formation professionnelle.

Au niveau régional, les conseils régionaux jouent un rôle de premier plan pour la formation professionnelle : depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, la région « définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle » (article L.214-12 du Code de l'éducation). Elle n'est donc plus chargée uniquement de sa mise en œuvre. Un **plan régional de développement des formations professionnelles** est élaboré, définissant les actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et favorisant un développement cohérent des filières de formation. Chaque année, les régions arrêtent un programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue. Les PRIPI (programme régional d'intégration des populations immigrées) peuvent également jouer un rôle important dans la formation professionnelle et linguistique des populations immigrées.

Également, il est possible de se rapprocher des **Centres Régionaux de lutte contre l'Illettrisme et l'Analphabétisme (CRIA)**<sup>11</sup>, qui sont des interlocuteurs privilégiés pour **connaître l'offre de formation linguistique locale actualisée** (« alphabétisation » ainsi que « FLE ») et les **acteurs impliqués au niveau local**. Les CRIA dépendent de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), un groupement d'intérêt public dont les missions sont de mesurer,

<sup>11</sup> [http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme/\(page\)/0](http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme/(page)/0)

prévenir et agir contre l'illettrisme et favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Au niveau départemental, les conseils départementaux proposent des formations pour les demandeurs d'emploi ou pour les adultes essentiellement dans le cadre des **plans départementaux d'insertion** (PDI) pour les allocataires du revenu de solidarité active. Il existe aussi des cours municipaux accessibles sous condition de résidence dans la commune.

En parallèle, les **centres sociaux**, les **espaces sociaux départementaux**, les **maisons de quartier**, les **universités** et les **associations de quartier** proposent régulièrement des cours de français ou des ateliers sociolinguistiques dispensés par des professionnels ou des bénévoles.

## FOCUS



Sur le territoire parisien, il est possible de consulter les plaquettes « Où apprendre le français à Paris ?<sup>12</sup> », outil développé par la Mairie de Paris en lien avec les organismes de formation et les associations qui proposent des cours de français, et publié chaque année.

## ➤ Des plateformes numériques qui recensent l'offre de formation

Au niveau régional, les **Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif-Oref)** informent sur les formations professionnelles disponibles sur le territoire et précisent les pré-requis, les organismes à contacter et les lieux de formation.

Par ailleurs, sur le territoire francilien, il existe un très grand nombre d'associations et de structures proposant des cours de français. Afin de se repérer dans cette offre diverse et variée, Défi Métiers et Réseau Alpha ont mis au point des plateformes numériques avec des **cartographies complémentaires** répertoriant l'ensemble de l'**offre de formation linguistique et professionnelle existante**.

- **Réseau Alpha** est une plateforme gérée par une association qui recense uniquement les offres de formation linguistique sur l'Île de France, dont certaines comportent un volet professionnel. Cet outil est gratuit et ouvert à tous les travailleurs sociaux et à toute autre personne accompagnant

<sup>12</sup> <https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/social-et-solidarites/droits-des-citoyens/apprendre-le-francais-a-paris-2959>

un individu en recherche de cours de français. Cette plateforme est facile d'utilisation et permet d'effectuer une recherche par code postal, par type de formation, par niveau de langue ou par public spécifique (exemple : réfugiés, primo-arrivants signataires du CIR, etc.). Les formations recensées sont généralement accessibles à des personnes à très faibles revenus.

- **Défi Métiers** est un groupement d'intérêt public, géré par la Région Île-de-France. Cette plateforme recense les offres de formation professionnelle : offres du Conseil régional (Cap compétences, Avenir Jeunes, compétences de base professionnelles), offres de Pôle Emploi, offres des conseils départementaux, formations certifiantes, etc. Certaines formations comportent un volet linguistique. Un onglet figurant sur la page d'accueil du site internet est consacré aux offres conventionnées, c'est-à-dire financées par la région Île-de-France.

## AVANT D'ORIENTER



En raison de la multiplicité des appellations, des contenus de formations et des acteurs qui les dispensent au niveau local, il est conseillé de se renseigner systématiquement auprès de la structure qui dispense la formation avant d'y orienter une personne. Il faut en effet vérifier que la formation correspond bien au profil d'apprentissage de la personne au niveau de langue à atteindre, ainsi qu'aux objectifs qu'elle se fixe.

## CE QU'IL FAUT RETENIR

### + Les différentes formations linguistiques se différencient par :

- le profil d'apprentissage visé ;
- le niveau précisé (souvent le niveau à atteindre à l'issue du cours) ;
- l'objectif (général ou orienté vers la professionnalisation).

+ Toujours se renseigner au préalable auprès de la structure qui dispense la formation pour s'assurer que cette dernière correspond aux besoins de la personne.

# CONCLUSION

---

Au-delà de l'évaluation et des orientations vers des cours de français ou des formations professionnelles, il est important de **voir l'apprentissage de la langue comme un parcours** et ainsi de chercher à assurer une **continuité de l'apprentissage**, jusqu'à un niveau permettant à la personne d'accéder à l'emploi et de vivre de façon autonome dans la société d'accueil. L'apprentissage de la langue doit en effet être considéré comme un processus, qui ne commence pas au moment où la personne est prise en charge, et qui ne s'arrête pas lorsque l'accompagnement prend fin. Nous l'avons vu, lors de l'évaluation et de l'orientation, le parcours antérieur de la personne (cours de français suivis, emploi occupé en France, etc.) est à prendre en compte pour construire son projet de formation. En ce sens, et en vue de la poursuite du parcours d'apprentissage à la fin de la prise en charge, le travailleur social pourra élaborer une **fiche de suivi** sur le parcours de formation linguistique de la personne indiquant le résultat de ses évaluations, le type de formations linguistiques et le nombre d'heures dont elle a bénéficié, etc. Ce document ainsi que les attestations de formation pourront être conservées par la personne d'une part pour que cette dernière garde en mémoire les actions menées, les progrès réalisés et s'approprie son parcours de formation linguistique, et pour qu'il soit d'autre part remis au référent social qui prendra le relais dans son accompagnement.





## France terre d'asile

Siège social  
24, rue Marc Seguin  
75 018 PARIS  
Tél. : 01 53 04 39 99  
Fax : 01 53 04 02 40

Prix des droits de l'homme de la République française 1989.

Grande cause nationale fraternité en 2004.

Mention d'honneur décernée par l'Unesco en décembre 2010.

Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social  
des Nations unies depuis juillet 2012.

Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE).

Membre de la Plate-forme des droits fondamentaux  
de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Association reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire  
par arrêté préfectoral en 2018.

Direction de l'intégration-emploi/logement (DIEL)  
RÉSEAU POUR L'EMPLOI ET LE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS - RELOREF

Contact : [reloref@france-terre-asile.org](mailto:reloref@france-terre-asile.org)